

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

Convocation : 21.03.2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Absents : 00

Pouvoir : 00

Affichage : 31.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 25 Mars 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand DUFOUR, Maire.

Présents : B. DUFOUR - L. CARON - T. REGNIER - C. FILMOTTE - J-F. CAROUX - C. HERTAULT - J. BOCQUET - G. DUFOUR - D. GODEFROY - J-F - CAROUX - J. BOULANGER

Madame FILMOTTE Claudine est nommée secrétaire de séance

Procès-verbal de la réunion du 18.03.2022 lu et approuvé.

VOTE A BULLETIN SECRET CONCERNANT LE PROJET DE METHANISATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils vont devoir voter à bulletin secret. La question est la suivante : « Pour ou contre une Méthanisation sur le territoire de Nampont Saint Martin ? ». Il y a des enveloppes ainsi qu'une urne et un feuillet écrit « oui », c'est pour le projet et un autre écrit « non », c'est contre le projet.

Les Conseillers procèdent donc au vote ainsi que Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire procède au dépouillement des dix bulletins et il est arrêté au résultat suivant :

- Nombres de Oui : 2
- Nombres de Non : 8

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et réaffirme (8 voix contre et 2 voix pour) :

- Son opposition ferme à l'implantation d'une usine de Méthanisation sur le territoire de Nampont Saint Martin ;
- Son attachement à la préservation de son environnement à la protection de sa population ;
- Son souhait que l'Etat prenne en compte la légitimité de la demande de la Commune et de sa population ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations de la Commune et environnementales pour s'associer à cette démarche.
- De mandater Monsieur le Maire pour cette présente délibération

Intervention des représentants du Collectif contre la Méthanation de Nampont Saint Martin ils sont très content du vote et demandent les suites et suivi concernant ce projet. Monsieur le Maire annoncent que pour l'instant il n'y a pas d'autres démarches administratives. Toujours en attente du Permis de Construire.

COMMUNICATION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe que les dépôts sauvages ont été enlevé. La pose d'une benne serait envisageable à voir avec la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre et cet accès sera clôturé.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur HERTAULT concernant les conteneurs. Il informe que le volume sera de 180 litres. Dans l'avenir une étude sera menée suivant le ramassage ainsi que les pesées.

Monsieur Bocquet informe que les tables de la Salle Polyvalente grincent.

La séance s'est levée à 21h00.